



Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)

Coordination Régionale

Termes de référence

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LA CAPITALISATION PARTICIPATIVE DES FORMATIONS QUALIFIANTES ET DES ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS

Type de contrat :	Individuel
Langue requise :	Français
Durée du contrat	28 Hommes/jours
Début de mise en œuvre	Dès signature du contrat par les deux parties
Financement	PRAPS

Mars 2020

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Pour soutenir la volonté exprimée dans la Déclaration de Nouakchott, le 29 octobre 2013, par les gouvernements du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal et du Tchad de réaliser *un effort ambitieux pour un pastoralisme sans frontières, vecteur de croissance, de sécurité, de paix, de stabilité et de création d'emploi, et qui contribue à faire reculer l'insécurité alimentaire, la malnutrition et la pauvreté dans les territoires qu'il anime et qu'il structure*, la Banque mondiale, à travers son Initiative Sahel, a accordé une enveloppe financière de 248 millions US\$ pour la mise en œuvre du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS).

L'objectif de développement du projet est d'« améliorer l'accès à des moyens de production essentiels, aux services et aux marchés pour les éleveurs transhumants et les agro-pasteurs dans des zones transfrontalières spécifiques et le long des axes de transhumance dans six pays du Sahel et renforcer les capacités des pays à répondre promptement et efficacement aux crises ou urgences pastorales ». Le projet s'articule en quatre composantes techniques et une composante de coordination et appui institutionnel.

La Composante 4 « Gestion des crises pastorales » comporte 2 sous-composantes : **SC1** Préparation aux crises pastorales et diversification des moyens de subsistance et **SC2** : Interventions d'urgence. Le volet diversification des moyens de subsistance ou volet B de la sous-composante 4.1 du PRAPS vise la mise en œuvre d'un ensemble d'actions qui s'articulent autour de la création d'emplois (Micro et petites entreprises et auto-emploi) pour les femmes et jeunes issus du milieu pastoral. Ainsi pour renforcer la résilience de ces populations pastorales généralement les plus démunies, des formations qualifiantes sur divers métiers liés ou non à l'élevage et des activités génératrices de revenus (AGR) ont été promues dans tous les pays (sauf le Sénégal qui n'a pas de volet B).

La mise en œuvre de ce volet B n'a pas été harmonisée au niveau régional, chaque pays a donc son expérience propre dans la conduite des AGR et des formations qualifiantes. Le mode opératoire, les stratégies de ciblage et de définition des activités adoptées ont conduit à une forte dispersion géographique et thématique des activités. Pour faire bénéficier aux pays les bonnes pratiques et expériences réussies croisées, l'Unité Régionale de Coordination (URC) du PRAPS envisage d'organiser un atelier régional de capitalisation participative de toutes les activités mises en œuvre dans le cadre de ce volet B. L'analyse devra porter sur le mode opératoire, les différents types de métiers et d'AGR financés, les premiers résultats, les difficultés rencontrées, les axes d'amélioration dans la perspective de préparation du PRAPS-2. Elle devra également prendre en compte les expériences d'AGR mises en œuvre par d'autres projets dans la sous-région.

Dans ce processus de capitalisation, l'URC a prévu de se faire accompagner par un facilitateur. Les présents termes de référence fixent les modalités de recrutement d'un consultant individuel qui sera chargé de la mission.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif général de la mission est d'élaborer un guide de bonnes pratiques sur la base des expériences tirées de la mise en œuvre des activités génératrices de revenus et des formations qualifiantes par le PRAPS ou d'autres projets dans la région du PRAPS. Ce guide aidera à une meilleure intervention dans le cadre du PRAPS2.

Les objectifs spécifiques de la mission sont les suivants :

- Passer en revue les mécanismes de mise en œuvre des AGR et formations qualifiantes (choix de types d'AGR ou de métiers, modes opératoires, stratégies de ciblage des bénéficiaires, coûts et résultats) en vigueur dans les pays en vue d'en ressortir les forces et les faiblesses ;
- Echanger sur les expériences intéressantes documentées venant d'autres projets ou programmes en vue d'amener les participants à l'atelier régional à identifier les facteurs de leurs succès et les limites ;
- Identifier les adaptations éventuelles qui ont été apportées aux mécanismes d'intervention compte tenu du ciblage des femmes et des jeunes en priorité et de l'environnement pastoral ;
- Identifier les stratégies à mettre en œuvre pour rendre les interventions en matière d'AGR et de formations qualifiantes plus efficaces donc plus durables ;
- Proposer des recommandations opérationnelles pour l'identification et la mise en œuvre d'activités pertinentes de diversification des sources de revenus pour le PRAPS2.

3. RESULTATS ATTENDUS

La production d'une note de bonnes pratiques, issue de l'expérience déjà engagée par le PRAPS et d'autres initiatives réussies dans la sous-région, devrait orienter le choix des approches de mise en œuvre des AGR et formations qualifiantes dans le cadre du PRAPS-2. Le partage des approches et des études de cas durant l'atelier seront de bons moyens d'inspirer les acteurs et de faciliter l'accélération de la mise en œuvre d'AGR et de formations qualifiantes sur le terrain.

4. PARTICIPANTS A L'ATELIER

Prendront part à l'atelier régional :

- Les représentants des pays : Unités de coordination du PRAPS, opérateurs recrutés ;
- Les représentants de partenaires invités (Associations, ONG, fonds/organismes pour l'emploi des jeunes, etc.) qui ont l'expérience de mise en œuvre des activités de diversification des sources de revenus ;
- L'unité régionale de coordination (URC) ;

Les participants internes et externes au PRAPS seront invités à préparer en amont des présentations sur leurs expériences selon un format qui sera proposé par le consultant.

5. MISSION DU CONSULTANT

Le facilitateur aura pour mission principale d'accompagner la Coordination régionale du PRAPS dans le processus de capitalisation : préparer l'atelier, l'animer et produire les documents de capitalisation.

La mission se déroulera en trois étapes :

☞ Préparation de l'atelier et analyse des expériences à capitaliser :

Cette phase devrait permettre d'identifier les expériences pertinentes en matière de mise en œuvre des AGR et des formations qualifiantes. Ces expériences en question ne doivent pas être seulement celles développées par le PRAPS. Elles peuvent être identifiées dans tout l'espace Sahel et Afrique de l'Ouest.

A cette étape, le consultant devra proposer le contenu de l'atelier ainsi qu'une démarche et un agenda pour la conduite de l'atelier afin d'atteindre les objectifs mentionnés plus haut. Il devra également produire les résumés des documents de capitalisation les plus intéressants qui seront distribués aux participants en amont de l'atelier pour réflexion en vue de leur participation active.

Le canevas du guide de bonnes pratiques devrait également être disponible avant l'atelier de capitalisation.

Le Consultant assistera également l'URC dans la mobilisation des personnes responsables des expériences présélectionnées en dehors du PRAPS et qui feront l'objet d'échanges à l'atelier.

Pour les présentations par les participants, le consultant devra proposer un canevas de présentation des expériences et guider les participants dans cette préparation en commentant les drafts de présentation avant l'atelier.

☞ Animation de l'atelier :

L'animation de l'atelier est entendue comme la réalisation de l'ensemble des exposés que le consultant aura à faire en plénière, la supervision présentations qui seront faites par les porteurs d'expériences et la conduite des séances des discussions qui seront menées entre les participants. En adoptant une approche pédagogique dynamique, participative et itérative, le consultant devrait (i) encourager tous les participants à prendre part activement aux débats ; (ii) garantir le déroulement des sessions selon le programme et le respect de la durée impartie à chaque session ; (iii) favoriser le travail en équipe entre les participants, ainsi qu'avec les personnes ressources et (iv) mettre en place un mécanisme efficace d'élaboration des synthèses des sessions antérieures en vue de faciliter la production du rapport final.

☞ Rédaction de tous les documents :

Après l'atelier, les analyses vont se poursuivre pour aboutir à la rédaction de documents de capitalisation en version provisoire et finale. Outre le rapport final de la mission, un guide de bonnes pratiques sera produit.

6. LES LIVRABLES

Dans le cadre de sa mission, le consultant devra fournir au PRAPS les livrables ci-après :

Avant l'atelier :

- Une note de cadrage de l'atelier comprenant les résumés des documents de capitalisation les plus intéressants, le canevas du guide de bonnes pratiques et l'agenda de l'atelier ;
- Un canevas de présentation des expériences par les participants.

Ces différents documents doivent être disponibles au niveau de l'URC un mois avant l'atelier.

Après l'atelier

- Un draft du guide de bonnes pratiques sur la mise en œuvre des activités génératrices de revenus et des formations qualifiantes, deux semaines après la fin de l'atelier ;
- la version finale du guide une semaine après réception des observations et commentaires de l'URC/PRAPS et des pays ;
- Le rapport final de la mission (y compris le déroulement de l'atelier).

7. PROFIL DU CONSULTANT INDIVIDUEL

Le consultant devra être de niveau BAC+5 au moins dans les domaines suivants : agronomie, agroéconomie, sociologie et/ou économie rurale, pastoralisme, développement communautaire ou toute autre discipline équivalente. Il doit justifier d'une expérience d'au moins 10 ans dans la conduite de consultation sur la capitalisation des acquis/résultats dans les projets/programmes et compter à son actif la réalisation de missions similaires.

Le Consultant devra avoir une expérience dans le domaine d'appui à la microéconomie rurale, à

l'apprentissage des métiers et aux activités de relèvement précoce. Il devra en outre avoir une bonne connaissance du pastoralisme au Sahel.

8. DUREE DE LA MISSION

La mission durera au total vingt-huit (28) jours soit 4 semaines. Cette durée couvre la préparation et l'animation de l'atelier de capitalisation participative et la production des livrables.

9. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprendra :

- Un CV actualisé avec tous les justificatifs de diplômes et d'attestation justifiant le niveau académique et l'expérience requise.

Les personnes désireuses de répondre à cet appel sont priées d'envoyer leurs dossiers de candidature par voie électronique au plus tard le **24 avril 2020** à :

Madame la Coordinatrice Régionale du PRAPS

Secrétariat Exécutif du CILSS

E-mail : maty.ba-diao@cilss.int

Avec copie à :

Paul Ramdé : paul.ramde@cilss.int

Frédéric CONSEIGA : frederic.conseiga@cilss.int

Nathalie SORO : nathalie.soro@cilss.int